# la Lettre Piraillonne



Commune de St Julien-Molin-Molette •



'est une bien triste nouvelle que celle de la disparition du docteur Pierre Jacques. Ce personnage qui exerçait la profession de médecin comme une vocation était l'ami de tous les piraillons. Il était né le 3 septembre 1925 d'une famille de onze enfants et a mis en pratique le sens de la solidarité depuis son plus jeune âge. Après son installation à Pélussin où il fut maire et conseiller général et un séjour à Thonon, il est venu habiter dans la commune de Saint Julien Molin Molette en 1977, village qu'il n'a plus quitté. Dans son cabinet de l'impasse

# Le docteur Pierre Jacques, l'ami de tous les piraillons nous a quitté.

St Joseph, les patients étaient nombreux et satisfaits des conseils de cet homme de sciences, de dialogues de connaissances littéraires, politique, enfin tout ce qui fait une notoriété appréciée et cultivée. Chez les piraillons il

trouvait l'amitié sincère avec la famille Delforges, et bien d'autres. Toujours au service des autres, il était élu au sein du conseil municipal où il fut maire-adjoint de 1983 à 2001 sous la municipalité conduite par MM. Marcel Thiollière et Pierre Schmelzle. C'est avec empressement qu'il acceptera le poste de médecincapitaine dans la compagnie des sapeurs-pompiers de St Julien. De même le docteur Pierre Jacques était un artiste accompli, à l'âge de la retraite il pouvait exprimer avec talent ses goûts pour la peinture. Que dire aussi de cette

voix de basse qui résonnait dans la chorale de Marinette Gattet-Bancel aux côtés de MM. Hévieux, Lemel, Bonnard et du Père Fouillat. Les souvenirs de cette époque sont encore omniprésents dans la mémoire de tous les virtuoses de l'époque. Généreux au grand sens du terme, dans sa profession comme dans sa vie privée, il a été le pilier de la fondation de l'association « Rayon de Soleil » aux cotés de Mme Régine Delforges et Claude Bonnard. Cette structure qui continue encore aujourd'hui ses efforts en faveur des enfants orphelins, abandonnés, maltraités et en grande détresse en Tunisie, est le prolongement de cette disponibilité qu'avait le docteur Jacques de s'occuper du sort des plus déshérités. Cette disparition a causé une très vive émotion au centre de La Marsa (Tunisie) où les sœurs Blanches poursuivent leur mission d'éducatrices et de missionnaires.

## Centre Multimédia

Depuis début janvier 2011, une nouvelle animatrice vous accueille au centre Multi Média de St Julien les mardi (10/12h30 et 13h30/17h30), mercredi (10/12h30, 13h30/17h) et samedi (10h/12h30, 13h30/18h30).



Christelle BARDY nous vient de ROIFFIEUX, elle peut vous accueillir sur rendez vous pour des séances d'initiation, de formation/ information personnalisées en informatique et autres

TIC. Le centre dispose de trois postes en libre service à coûts réduit pour de la bureautique ou un accès INTERNET avec possibilité de WIFI. Pour tout renseignement : 04 77 51 52 18.



## Le PGV est sur les rails

L'école de Saint Julien Molin Molette se lance dans la mise en place d'un pédibus, c'est-àdire un système de ramassage scolaire à pied. Des parents bénévoles démarrent du bout de la ligne (un adulte pour 6 enfants maximum) et prennent les écoliers qui les rejoignent à chaque arrêt matérialisé sur la ligne.

Le pédibus, c'est un système qui fait gagner du temps aux parents et qui rend les enfants en pleine forme !

- Les enfants effectuent un exercice quotidien. Ils arrivent en forme à l'école.
- Les parents gagnent du temps car ils accompagnent les enfants à tour de rôle.
- Pédibus rime avec **sécurité** : les trajets sont sécurisés, les parents accompagnateurs signent une charte de bonne conduite. Les parents accompagnateurs respectent les consignes d'accompagnement de groupe d'enfants. Le pédibus est assuré par un contrat qui couvre les accompagnateurs.
- Enfin, le pédibus est une action écocitoyenne. Ce projet redonne une place aux piétons. Il forme les enfants et les adultes à un usage modéré de la voiture.

Cette initiative est par ailleurs l'opportunité de travailler en mode projet avec les élèves de l'école sur des compétences bien ciblées. Les élèves ont déjà choisi le nom (le PGV, Pédibus Grande Vitesse), et le slogan (Arrivée à l'heure garantie!). Ils travailleront ensuite sur une enquête à renseigner par les parents, puis le dépouillement des résultats et la constitution des itinéraires à partir de cartes et de plans. Fort du soutien de la mairie, des parents d'élèves, du Parc de Pilat et de la Maison de la Mobilité du Pilat (MOPI), le PGV est aujourd'hui sur les rails. Cette initiative de développement durable symbolise ces révolutions minuscules qui souhaitent faire du « Think global, act local » (penser mondialement, agir localement) autre chose qu'un simple slogan.



L'école organise un projet cyclisme pour les élèves du CP au CM2. Cette activité a pour objectif de rendre les élèves autonomes à vélo, de se déplacer sur la voie publique et de connaître et respecter le code de la route.

Il y aura des sorties sur route mais pour l'instant les enfants s'entraînent sur la place Bancel les vendredis du 18 mars au 22 avril, merci de ne pas s'y garer.



## Procédure d'instruction des documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme (certificat, autorisation préalable, permis...) sont encore une des rares procédures gratuites. Quand vous avez un projet de construction, d'aménagement intérieur (modification de la destination des locaux) ou d'aménagement extérieur (façade, clôture, piscine, pose de panneaux solaires ou d'antennes, réfection de toiture...), il vous est conseillé de consulter le secrétariat de la mairie, au plus tôt dans votre démarche afin d'obtenir tous les renseignements et documents nécessaires à la constitution de votre demande. L'adjoint en charge de l'urbanisme et le maire sont également à votre disposition, sur rendez-vous, pour répondre à vos interrogations. Nous vous conseillons aussi de présenter votre projet à l'architecte du Parc du Pilat afin de recueillir son avis et ses conseils dans l'élaboration de votre dossier. Ce service assure des permanences pour conseiller les porteurs de projet (la liste des permanences est disponible en mairie).

Les demandes complémentaires que nous sommes appelés à formuler sont destinées à mieux définir le projet et éviter des allers et retours. Il convient en outre de tenir compte des délais réglementaires applicables à chacune des procédures.

Si vous avez recours à un architecte celui-ci se chargera généralement de ce type de démarche.

Une fois instruit au niveau communal (secrétariat, adjoint délégué et en concertation avec le maire) le dossier est transmis au service instructeur qu'est la direction départementale des territoires (DDT ex DDE) et à l'architecte du Parc du Pilat. Le service instructeur (DDT) rédige et transmet au maire le projet d'arrêté de décision qui sera repris dans l'arrêté municipal. L'état assure, par ailleurs, au travers d'une délégation du préfet à un autre service de la DDT le contrôle de la légalité.

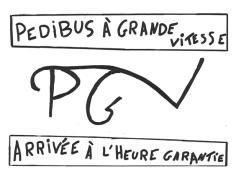
Il reste possible après obtention d'une acceptation de demander exceptionnellement une modification du contenu.

Il demeure que les travaux ne peuvent être engagés qu'après obtention de l'autorisation et l'expiration des délais.

#### Précision sur le règlement communal du Plan d'Occupation des Sols (POS) :

En complément à l'article paru dans le Réveil du Vivarais du 31 mars dernier intitulé 'Essaim de Julie...'.

- « Dans le sous-secteur UCa, est exclusivement autorisé l'aménagement des bâtiments existants dont le clos et le couvert sont assurés, dans leur volume et sans en modifier le caractère, pour :
- des ateliers d'artisanat d'art et d'artistes,
- les logements permanents liés à ces activités,
- les logements temporaires liés à ces activités (résidences d'artistes),
- les hébergements collectifs. »



## Extraits des Conseils Municipaux

## Séance du 25 janvier 2011

Eclairage Public : l'extinction de l'éclairage public décidé, interviendra sur l'ensemble de la commune à l'exception de Coron, Mainboeuf et Chatagnard (horloges trop onéreuses). Horaires d'extinction du 1er juin au 30 septembre de 0h30 à 5h30, du 1er octobre au 31 mai de 23 h 30 à 5 h 30, exception faite des nuits des 24 décembre, 31 décembre, 30 avril, fête de la musique, 13 et 14 juillet, vogue et festival plein Sud.

Assurances :

centre de gestion de la Loire négociera un contrat de groupe pour la garantie des frais à la charge de la commune en cas de maladie accident ou décès de ses agents.

Inforoutes de l'Ardèche : approbation de l'adhésion des Communes de Beaumont-Montieux, Les Vans et de la communauté de communes du Pays de Vernoux.

**Droit de Préemption Urbain :** 

le conseil municipal renonce à son droit de préemption urbain sur l'immeuble suivant cadastré AC 172 et AD 286 situé 49 rue de la Modure.

**Questions diverses:** 

Diagnostic de compatibilité entre SCOT et POS : la révision du POS ou PLU sera nécessaire afin de le mettre en conformité avec le SCOT (surfaces constructibles par rapport aux déjà construites : 10 % pour une surface constructible actuelle de 24ha).

Débit biologique de la rivière le Ternay : afin de préserver la faune aquatique, la loi impose un débit minimum de la rivière le Ternay. Une étude est en cours car nos besoins en eau potable ne sont pas compatibles avec ces exigences en cas de sécheresse. - Défibrillateur : le corps de Sapeurs Pompiers en ayant un

l'acquisition d'un autre ne semble pas nécessaire ; l'avis des Pompiers sera pris.

- Réfection de la Place du Marché : les subventions initialement prévus étaient de 70 %. Le désengagement de l'Etat et de l'Agence de l'Eau, les réduisent à 15 %. Ces travaux sont reportés en 2016.

## Séance du 23 février 2011

<u>Programme Local de l'Habitat :</u> il définit, pour une durée au moins égale à six ans, les objectifs et les principes d'une politique du logement Ce projet comprenant un diagnostic, un document d'orientations et un programme d'actions, compatible avec le SCOT a été arrêté par la Communauté de Communes des Monts du Pilat dans sa séance du 18 janvier 2011. Le Conseil municipal donne un avis favorable à ce projet de PLH.

Contrat Communal d'Aménagement :

le projet définitif est conclu pour une durée de trois ans a établi la programmation et le calendrier des opérations retenues à savoir : 2011 : Réhabilitation de la mairie pour en améliorer les performances énergétiques

2012 : Réaménagement du terrain de Foot et terrain d'entrainement et réhabilitation du logement de la boucherie

- 2013 : Réhabilitation de la maison des associations pour en améliorer les performances énergétiques et Aménagement des espaces publics et chemins piétonniers de l'Eglise à l'Espace Pré-Martin - 2014 : Transformation de l'ancienne caserne des pompiers en salles de réunion et local pour les jeunes.

Cette programmation définit une enveloppe d'aides financières du Département de la Loire de 313 167 € pour un montant total de travaux estimés à 1 023 150 €. Le Conseil Municipal approuve ce

projet et autorise le Maire à le signer.

Levée d'Option :

après 15 ans de location vente, la SCI CHARMENTON souhaite acquérir le bâtiment « Méca\* » sur la ZA du Grand Pré. Approbation des conditions de vente.

Fourniture de Repas par le Collège du Pilat :

approbation de la convention entre le département de la Loire, le Collège du Pilat et la commune relative aux modalités techniques et pratiques de la fourniture des repas à la cantine de l'école publique de St Julien.

Contrat Jeunesse:

animations organisées en direction du public des jeunes adolescents pour lesquels aucune structure n'existe vraiment. Ce projet serait confié à l'Espace Déome avec participation financière des communes intéressées. Décision reportée dans l'attente d'une étude financière plus précise.

Droit de Préemption Urbain : le conseil renonce à son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré AD 106 situé 64 rue

de la Modure.

Questions Diverses:

A la demande du Sporting Club Piraillon le stade de Foot sera désormais le « Stade Marcel THIOLLIERE ». La plaque sera posée à l'occasion du 30e anniversaire du Club.

#### Séance du 22 mars 2011

Comptes Administratifs 2010:

les comptes administratifs présentés par l'adjoint aux finances sont approuvés à l'unanimité pour le CCAS et par 12 voix et 1 abstention pour la Commune et le service AEP/ASSAINISSEMENT. Le Conseil donne quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion en

Compte de la Commune pour 2010 :

en fonctionnement les dépenses se sont élevées à 710 085.85 € et les recettes à 1 114 674.89 € ce qui permet de dégager un excédent de 404 589.04 €. En investissement les dépenses ont été de 130 868.19 € et les recettes de 175 659.69 €. L'excédent d'investissement de 2010 est de 44 791.50 €.

Les investissements prévus en 2010 restant à réaliser s'élèvent à 185 607.00 € en dépenses et à 37 400.00 € en recettes, soit un déficit de 148 207.00 €. Le Conseil municipal décide d'affecter la somme de 148 207 € sur l'excédent de fonctionnement pour financer le déficit d'investissement restant à réaliser. La différence soit 256 382.04 € sera reportée en recettes de fonctionnement au Budget primitif 2011.

Compte du CCAS pour 2010 :

les dépenses s'élèvent à 22 417.01 € et les recettes à 23 253.02 € soit un excédent de 836.01 € qui sera reporté en excédent de fonctionnement sur 2011.

Compte Eau et Assainissement pour 2010 : les dépenses d'exploitation s'élèvent à 138 665.25 € et les recettes à 180 774.34 € soit un excédent de 42 109.09 €. En investissement les dépenses réalisées sont de 663 986.47 € et les recettes de 556 511.54 € soit un déficit de 107 474.93 €. Les investissements restant à réaliser s'élèvent à 280 042€ en dépenses et 410 589€ en recettes soit un excédent de 130 547€. Le conseil municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 42 109.09 € en section d'investissement au budget primitif 2011.

RAMPE (Relais Assistance Maternelle Parents Enfants) :

sa gestion ne pourra pas être assurée en régie directe par la communauté de communes avant le 1er juillet 2011. Du 1er janvier au 30 juin 2011, la compétence de ce service reste communale mais la gestion sera assurée par la communauté de communes par une convention de prestations de services qui en précise le fonctionnement et les conditions financières.

Contrat Enfance Jeunesse : il comporte trois actions (Centre de loisirs périscolaire, RAM, la coordination jeunesse). Les aides accordées par la Caisse d'Allocations Familiales pour ces actions sont en constante régression (celle du Centre de loisirs passée de 56 % en 2007 à 42 % en 2010). L'Espace Déôme propose la mise en place d'actions d'animation en direction des jeunes de 13 à 17 ans. Attente de présentation du projet.

Questions diverses:

- Monsieur le Maire donne les informations quant au désaccord avec l'association l'Essaim de Julie au sujet de l'ouverture d'un espace d'accueil et restauration dénommé « Le Nect'Art» et indique qu'il doit rencontrer le Président de l'Association sur ce sujet.

Utilisation des sources privées : il est démontré que l'utilisation de sources privées peut perturber le bon fonctionnement de distribution de l'eau potable. Des risques existent pour la santé en cas d'introduction d'eau non traitée dans le réseau public si les branchements ne sont pas protégés par un dis-connecteur.

# Les dates à retenir

à St Julien-Molin-Molette

## CALENDRIER

9 avril 20h30 Chorale D'accord en accords de Boulieu les Annonay

Salle de la passerelle

**16 avril** 17h Spectacle jeune public "La nuit des deux lunes" par la Cie

Unis'sons.

17 avril 14h Le Printemps de L'Oreille à la salle des fêtes

20 avril 14h/17h Atelier masques avec la cie Scolopendre pour les enfants et

ados de 8 à 15 ans à l'Essaim de Julie

25 avril 13h30 Challenge Michel & Louis Cellard

**1 mai** 13h30 Concours de boules inter associations en quadrette formée

Entre le 2 et le 6 mai Stage théâtre-cirque pour enfants avec 3 intervenants

professionnels (à confirmer)

**8 mai** 11h15 Commemoration de la fin de la seconde guerre mondiale

**27 mai** 21h Séance de Cinémolette suivi d'observation des étoiles sur Place

Louis Bancel au téléscope

**28 mai** Concours de pétanque du SCP au terrain de foot

4 juin 8h Boules : Challenge Gilbert Bernard - Réception des St Julien de

France.

**5 juin** Fête des St Julien

**13 juin** Marche du Lundi de Pentecôte à St Sabin - Comité des fêtes

Limité à 60 participants

Inscription sur place ou Tél 04 77 51 53 45

17 juin 17h/21h Boules: Challenge Jeannine et Georges Fanget

**18 juin** 30 ans du Sporting Club Piraillon

Fête de la musique, Festifolies en comédie musicale – Place aux

6 fontaines.

**21 juin** Portes ouvertes à Radio d'Ici, concerts dans la cour

25 juin 9h30/12h Porte ouverte à la station d'épuration

15h Fête de l'Ecole

à la passerelle

## 18 avril à 20h30 : « True grit »

Film américain réalisé par Ethan Coen, Joel Coen

Avec Jeff Bridges, Matt Damon, Josh Brolin - Genre : Western - Durée : 1h50

### 22 avril à 20h30 : « Winter's bone »

Film américain réalisé par Debra Granik

Avec Jennifer Lawrence, John Hawkes, Kevin Breznahan - Genre: Drame,

Aventure - Durée : 1h40

## 6 mai à 21h00 :: « Mon petit doigt m'a dit»

Film français réalisé par Pascal Thomas

Avec Catherine Frot, André Dussollier, Geneviève Bujold

Genre : Comédie, Policier (d'après Agatha Christie) - Durée : 1h45

#### 20 mai à 21h00 : «Rango»

Film d'animation américain réalisé par Gore Verbinski Avec les voix de Johnny Depp, Isla Fisher, Abigail Breslin

Genre: Animation, Aventure - Durée: 1h40

## 27 mai à 21h00 : «Nostalgie de la lumière»

Séance de Cinémolette suivi d'observation des étoiles sur Place Louis Bancel au téléscope.

Film espagnol, allemand, français, chilien, réalisé par Patricio Guzmán

Genre : Documentaire - Durée : 1h30

## La TNT à St Julien Molin Molette

Dans la nuit du 14 au 15 juin 2011, la réception de la télévision Hertzienne s'arrêtera pour être remplacée par la Télévision Numérique Terrestre. L'émetteur installé au Mas ne sera pas adapté à cette nouvelle technologie. L'Etat nous annonce que notre commune sera alors couverte, soit par l'émetteur du Pilat, soit par celui de la Dent du Chat. Il faudra donc au minimum réorienter les antennes râteau vers un de ces deux émetteurs. Des zones d'ombre pourraient subsister au niveau du Pré Battoir, du haut de l'Avenue de Colombier ainsi qu'au lieu dit Combe Noire. Dans ce cas l'installation d'une parabole sera la seule solution pour continuer à recevoir la télévision.

Remarque: il est possible de recevoir la TNT avec la plupart des abonnements INTERNET. L'installation d'une parabole est alors indispensable car les lignes téléphoniques sur notre village ne permettent pas un débit suffisant du signal.

Dépliants d'information

«Tous au Numérique» disponibles en Mairie.

## Conteneur relais

Un conteneur a été mis en place pour la récupération et le recyclage des vêtements usagés. Pour le bon

fonctionnement de ce service, il est IMPERATIF de mettre ses vêtements dans des sacs plastiques propres de 30 litres et de les fermer. Comme pour tout autre conteneur, si il est plein, on ne laisse pas ses sacs à côté. On les emporte pour les déposer plus tard, lorsque le conteneur sera vide.

MERCI POUR VOTRE SENS DU CIVISME.

# Eclairez vos nuits grâce au soleil

Participez au financement d'un projet d'électrification au Burkina-Faso, en achetant une lampe solaire au prix de 35€. Cette lampe a été assemblée dans ce pays, elle est visible en Mairie. Le jour un panneau solaire emmagasine l'énergie restituée sous forme de lumière pendant la nuit.

Pour tout renseignements complémentaires et commande s'adresser à Michel Engelman 04 77 51 50 94 ou Claude Ragonneau 04 77 51 52 24.

